

LE CONGÉ DE SANTÉ HORMONALE : UN NOUVEAU DROIT À CONQUERIR !

La santé des femmes est invisibilisée dans le monde du travail, ce qui accentue les inégalités entre les femmes et les hommes.

Le congé de santé hormonale, c'est quoi ?

Des jours non travaillés qui ne sont pas pris sur le contingent de congés payés ni du télétravail.

Il doit s'accompagner de l'assurance de la confidentialité et du secret médical.

Le congé de santé hormonale, c'est pour qui ?

Pour toutes les personnes concernées par des douleurs et des troubles liés à la santé hormonale : règles douloureuses, syndrome des ovaires polykystiques (SOPK), endométriose, symptômes de ménopause...

Mais aussi pour les personnes en parcours de procréation médicalement assistée (PMA) ou de transition impliquant des prises d'hormones.

Le congé de santé hormonale, pourquoi ?

Les inégalités structurelles ont de graves conséquences sur la santé et les trajectoires professionnelles des femmes.

L'absence de prise en compte des spécificités liées au genre accroît significativement les accidents du travail, les maladies professionnelles et les inégalités économiques.

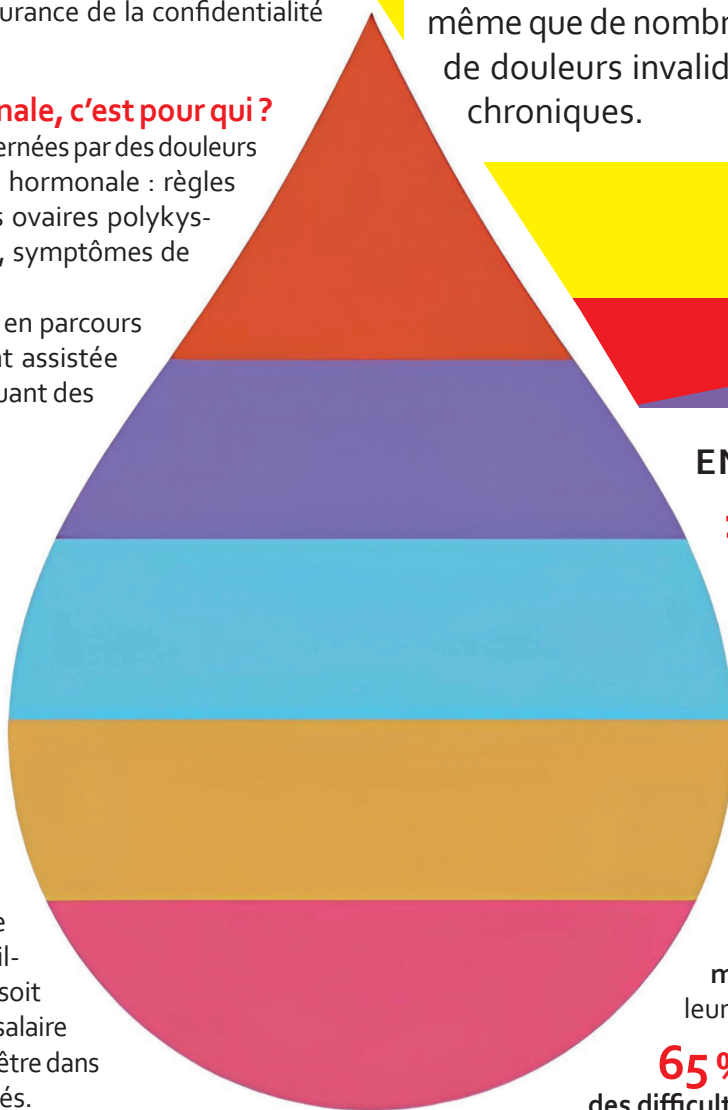
Elles subissent une double peine : soit continuer à travailler au détriment de leur santé, soit s'arrêter et perdre des jours de salaire à cause des jours de carence ou être dans l'obligation de poser des congés.

Lutter contre ces maux invisibles et prendre en compte la santé des femmes au travail implique de lever les tabous notamment autour des pathologies menstruelles.

Des collectivités territoriales et des entreprises privées ont d'ailleurs déjà franchi le cap ces dernières années mettant en place des congés en cas de règles douloureuses.

Pour ces raisons, la CGT Paris revendique la mise en place du congé de santé hormonale. Un nouveau droit devant s'accompagner de mesures comme la protection contre la précarité menstruelle avec des protections hygiéniques gratuites.

Un sujet particulier n'est pas pris en compte, celui de la **santé hormonale** des femmes alors même que de nombreuses salariées souffrent de douleurs invalidantes et de symptômes chroniques.



EN FRANCE :

10 % des femmes sont atteintes d'endométriose (maladie chronique associée à des douleurs chroniques lors des règles) ;

50 % des femmes souffrent des règles tous les mois (douleurs, nausées, vomissements, migraines, malaises...) ;

44 % des femmes manquent le travail du fait de leurs menstruations ;

65 % de femmes rencontrent des difficultés liées à leurs règles au travail ;

33 % des femmes subissent des commentaires négatifs en lien avec leurs règles ;

20 % des femmes sont en difficulté concernant l'achat des protections hygiéniques (**précarité menstruelle**) ;

87 % des femmes sont touchées par au moins un symptôme de la **ménopause**.